

# CONSEIL MUNICIPAL

## DELIBERATION 4-195

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin  
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERVASY, régulièrement  
convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire

### OBJET DE LA DELIBERATION

**Approbation de la modification de statuts du Syndicat Mixte  
d'Electricité du Gard**

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Denise CLARION,  
François PLAZAS, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Bertrand CASTANER,  
Sébastien GIORDANO, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Téo  
MONNIGADON, Marie-Louise PEREZ, Alain SOULIE, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Marie MARTINEZ, Jérémy VENTURA

Membres absents : Félix FENELON

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de membres excusés :  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de la convocation : 18 juin 2025

Secrétaire de séance : Téo MONNIGADON

Rapporteur : Monsieur Joël VINCENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des  
articles L. 5711-1, et L 5211-20 ;

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2025

Application agréée E-legalite.com

Vu la délibération n° 2025-51 en date du 20 Mai 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus :

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Les statuts actuels du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard ont été approuvés par arrêté préfectoral le 23 mai 2015 ;
- Le champ d'intervention du Syndicat évoluant régulièrement, il est apparu nécessaire de compléter les statuts du SMEG portant sur les points suivants :
  - Le changement de dénomination du Syndicat, initié par la Fédération Nationale des Syndicats d'Énergie, avec l'objectif de générer de la visibilité au niveau national avec la notion associée de marque reconnue. Il prend désormais la dénomination de Territoire d'Énergie GARD-SMEG ;
  - Apporter des précisions sur les articles présents statuts ;
  - La possibilité d'envisager des activités complémentaires.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

## LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L UNANIMITE

- D'ACCEPTER la modification des statuts proposée par le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG).

Le secrétaire de séance



Téo MONNIGADON

Le Maire



Joël VINCENT

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2025

Application agréée E-legalite.com